

INVITATION CONGRÈS 22 FÉVRIER 2025

Simplonhalle, Rhonesandstrasse 18a, Brigue

Début : 11h30 (Ouverture des portes : 10h45)

Envoi II du 22 janvier 2025



Chères et chers camarades,

Au centre de notre Congrès à Brigue se trouve un thème qui ne pourrait pas être plus actuel : l'inclusion et la participation. Face à la montée globale des forces populistes de droite, il est plus important que jamais de s'engager résolument en faveur de la solidarité, de la cohésion et de la démocratie.

Le danger des forces populistes de droite est évident : l'élection de Donald Trump aux États-Unis, la diffusion de messages de haine sur les réseaux sociaux par des acteurs comme Elon Musk et aussi la montée des partis d'extrême droite en Europe montrent comment les acquis démocratiques sont mis sous pression dans le monde entier. En Suisse aussi, l'UDC tente de diviser notre société par l'exclusion avec des initiatives comme « La Suisse à 10 millions ».

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire face à ces évolutions. Le papier de position « *Rien sur nous sans nous. L'inclusion maintenant !* » ainsi que la résolution « *Pour un droit de la nationalité moderne* » sont des étapes importantes dans ce sens.

Dans cette optique, nous sommes ravi-es de constater que de nombreuses et nombreux délégué-es et invité-es se sont déjà inscrit-es au Congrès. **Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 7 février.** Toutes celles et ceux qui n'ont pas encore inscrit-e leurs délégué-es ou ne se sont pas inscrit-es peuvent le faire [ici](#) en ligne.

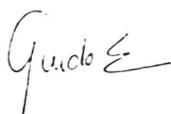
Tous les documents relatifs à la préparation du Congrès sont disponibles sur le site internet du PS Suisse, à l'adresse www.pssuisse.ch/brigue2025.

Avec le SP Oberwallis et le Parti socialiste du Valais romand, nous nous réjouissons de vous retrouver toutes et tous fin février à Brigue !

Salutations cordiales et solidaires,



Tom Cassee
Secrétaire général



Eleonora Guido
Coordinatrice des instances du Parti



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (l'ordre peut encore changer)	4
Indications importantes au sujet du Congrès	5
Documentation du Congrès	5
Organisation du Congrès	5
Carte de délégué-e/invité-e	6
Délégué-es suppléant-es	6
Propositions et résolutions	6
Documents finaux	7
Prise de parole	7
Vous avez la parole !	7
Restauration lors du Congrès	7
Traduction simultanée	8
Traduction simultanée en italien	8
Langue des signes	8
Personnes malentendantes	8
Personnes malvoyantes	8
Personnes en fauteuil roulant	8
Aide financière en cas de besoin	9
Garderie	9
Information sur le site	10
Règlement du Congrès	11
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	13
Élection de la Commission de vérification des mandats	13
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 26 et 27 octobre 2024 à Davos	14
Point 6 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse Rien sur nous sans nous. L'inclusion maintenant !	15
Point 8 de l'ordre du jour : Initiative pour le congé familial	16
Soutien à l'Initiative pour le congé familial	16
Point 10 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour des votations fédérales	19
Valeur locative	19
Point 11 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	20
Budget 2025	20
Point 12 de l'ordre du jour : Résolutions et propositions	31
Résolution du PS Migrant-es : Pour un droit de la nationalité moderne	31
Résolution des Femmes socialistes suisses : une politique de gauche et féministe pour lutter contre le backlash de la droite conservatrice	34
Résolution de la Présidence : Pour une politique européenne de la Suisse tournée vers l'avenir – renforcer la coopération et l'intégration	36

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (L'ORDRE PEUT ENCORE CHANGER)

- 11h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Salutations de Claudia Alpiger, présidente du SP Oberwallis et Clément Borgeaud, président du PS Valais romand
 - Salutations de Mathias Reynard, conseiller d'État du Canton du Valais
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Procès-verbal du Congrès des 26 et 27 octobre 2024**
 4. **Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
 5. **Actualités politiques**
 6. **Prise de position du PS Suisse : Rien sur nous sans nous. L'inclusion maintenant !**
 - Présentation
 - Traitement des propositions et discussion
 - Adoption du papier de position
 7. **Discours du conseiller fédéral Beat Jans**
 8. **Initiative pour le congé familial**
 9. **Initiative pour une place financière**
 10. **Recommandations de vote pour des votations fédérales**
 - Valeur locative
 11. **Affaires statutaires**
 - Budget 2025
 12. **Résolutions et propositions**
 - Résolution du PS Migrant-es : Pour un droit de la nationalité moderne
 - Résolution des femmes socialistes suisses : Une politique de gauche et féministe pour lutter contre le backlash de la droite conservatrice
 - Résolution de la Présidence : Pour une politique européenne de la Suisse tournée vers l'avenir — renforcer la coopération et l'intégration
- 17h00**
- dès 17h00**
13. **Communications diverses**
- Apéritif**

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

Cet envoi contient

- L'ordre du jour provisoire
- Le règlement du Congrès
- Papier de position « Rien sur nous sans nous. L'inclusion maintenant ! »
 - Papier en discussion : version retravaillée
 - Le papier de travail avec toutes les propositions du délai n°1
 - Le formulaire d'amendement séparé
 - Aide-mémoire
- Budget 2025
- Résolutions
- Documents aux votations
- Documents sur l'initiative de congé familial
- Des informations sur le lieu du Congrès

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**
Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan, Tom Cassee, Mirjam Hostetmann, Baptiste Hurni, Samira Marti, Valérie Piller Carrard, Jon Pult, David Roth
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch
Téléphone : 031 329 69 69

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-es inscrit-e-s avec la **documentation finale le 14 février 2025**.

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au **vendredi 21 février 2025, 17h00** au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

Délai n° 1 : *8 janvier - expiré*

Délai n° 2 : **5 février 2025, 18h00**

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au mercredi 5 février 2025, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence et/ou du Conseil de parti, le vendredi 14 février 2025 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres-proposition@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

IMPORTANT: Pour les **amendements concernant les deux papiers de position**, veuillez suivre les indications correspondantes dans l'ordre du jour et utiliser le **formulaire d'amendement séparé** ainsi que **l'aide-mémoire**.

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence et/ou du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 14 février 2025, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/brigue2025).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimerions donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Tom Cassee, secrétaire général du PS Suisse (tom.cassee@spschweiz.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)

RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet de boissons et de snacks est prévu pour se restaurer pendant le Congrès. Celui-ci propose une offre de restauration variée pendant toute la journée.

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français et, sur demande préalable, également en italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

TRADUCTION SIMULTANÉE EN ITALIEN

Par le passé, nous avons reçu de plus en plus de retours selon lesquels l'interprétation simultanée en italien n'était pas nécessaire, car toutes les personnes de langue italienne présentes comprenaient également très bien l'allemand et/ou le français. C'est pourquoi nous ne prévoyons désormais une traduction simultanée en italien que lorsqu'il y a une demande. Afin de pouvoir évaluer l'ampleur du besoin, nous vous prions d'envoyer un courriel d'ici au **29 janvier 2025** à congres@pssuisse.ch en mentionnant que vous souhaitez une traduction simultanée en italien.

LANGUE DES SIGNES

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez nous en informer **avant le 29 janvier 2025** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

PERSONNES MALENTENDANTES

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par courriel (congres@pssuisse.ch) **jusqu'au 29 janvier 2025** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

PERSONNES MALVOYANTES

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par courriel (congres@pssuisse.ch) d'ici **au 29 janvier 2025**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 29 janvier 2025**.

AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE BESOIN

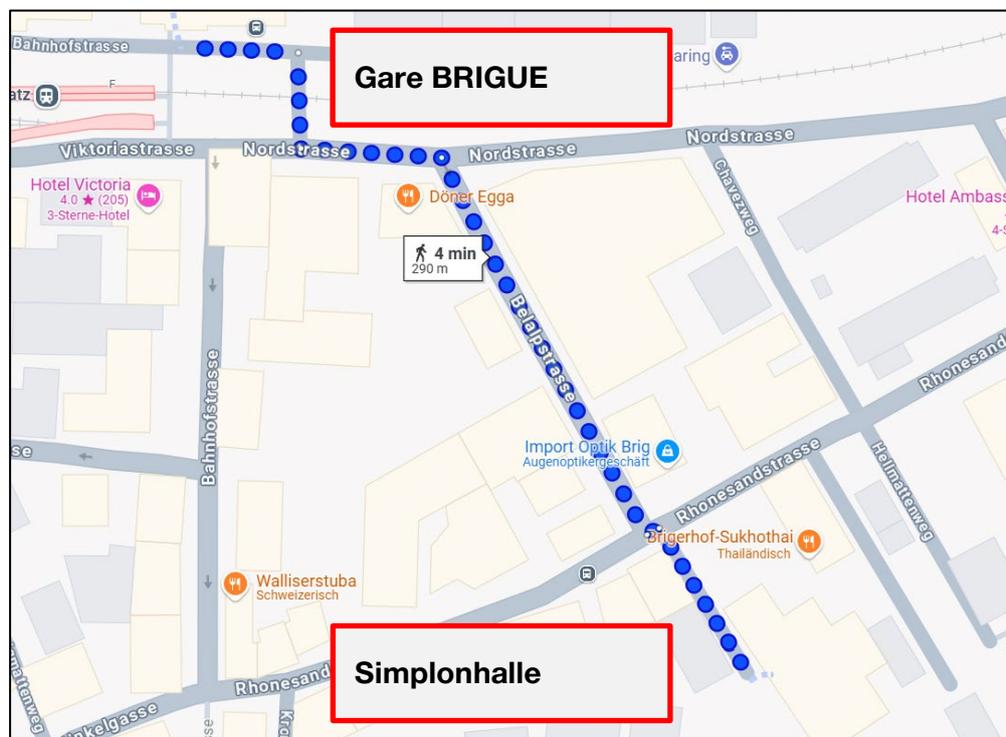
Tou-tes les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les Partis cantonaux, sections, organes, etc., sont invités à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (congres@pssuisse.ch).

GARDERIE

Pendant le Congrès, le SP Oberwallis et le PS Valais romand organisent un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse électronique suivante **avant le 29 janvier 2025** : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

INFORMATION SUR LE SITE

[Simplonhalle](#), Rhonesandstrasse 18A, Brigue



Trajet en transports publics

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Brigue sont disponibles sur <http://www.cff.ch/horaire>. Depuis la gare de Brigue, un bus local part du quai L (direction Brigue gare) jusqu'à l'arrêt Simplonhalle. Le bus s'arrête directement devant la Simplonhalle.

Trajet à pied

Quitter le bâtiment de la gare en direction de la place de la gare. Continuer tout droit et traverser la place. Traverser la Viktoriastrasse. Juste après la traversée, traverser la Bahnhofstrasse (à gauche). Après la traversée, tourner à droite et continuer le long de la Bahnhofstrasse.

À la première rue transversale, tourner à gauche (Rhonesandstrasse). Suivre cette rue jusqu'à la prochaine rue transversale, la traverser. La Simplonhalle se trouve maintenant à droite.

Accès pour les camarades en fauteuil roulant

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant.

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes contraintes de se déplacer en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 29 janvier 2025**.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au mercredi 5 février 2025 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 14 février 2025 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français et, sur demande préalable, également en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CON- GRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 26 ET 27 OCTOBRE 2024 À DAVOS**

Approbation du procès-verbal du Congrès des 26 et 27 octobre 2024 à Davos (GR).

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/brigue2025.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE RIEN SUR NOUS SANS NOUS. L'INCLUSION MAINTENANT !

Le papier de position « Rien sur nous sans nous. L'inclusion maintenant ! » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/brigade2025 vous trouverez les documents suivants :

- **Le papier de travail**
avec toutes les propositions du délai n°1
ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 8 janvier 2025, y compris
les recommandations de la Présidence
- **Papier en discussion : Version retravaillée du papier**
Les propositions adoptées, tout comme les propositions modifiées adoptées ont
été incorporées à cette version.

La **version retravaillée du papier, le papier en discussion** devient **la base de travail pour le délai n°2, fixé au 5 février 2025 (18h00)**. Les propositions rejetées ou acceptées avec des modifications par la Présidence, qui seraient néanmoins maintenues, doivent être déposées à nouveau dans le délai de soumission 2 par un-e délégué-e.

Les **dispositions et principes** applicables aux dépositaires figurent dans une fiche d'information séparée, que vous pouvez consulter. De même, le formulaire d'amendement peut être téléchargé et envoyé sur www.pssuisse.ch/brigade2025.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **vendredi 14 février 2025, 18h00** et constitue la base pour les discussions du Congrès.

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVE POUR LE CONGÉ FAMILIAL

SOUTIEN À L'INITIATIVE POUR LE CONGÉ FAMILIAL

Le temps passé en famille renforce l'égalité

Avec seulement 14 semaines de protection de la maternité et 2 semaines de congé de paternité, la Suisse est nettement à la traîne en comparaison européenne. La parentalité est une responsabilité partagée, mais la réglementation actuelle favorise une répartition inégale des rôles et renforce les stéréotypes : la mère reste à la maison avec l'enfant tandis que le père travaille. Cette législation renforce les modèles de rôles dépassés au lieu de les faire évoluer. L'initiative pour le congé familial change cela et renforce ainsi l'égalité.

Le temps passé en famille permet de lutter contre la discrimination des femmes dans le monde du travail

L'inégalité actuelle a des conséquences importantes : les femmes sont les seules à supporter le risque de perte de revenus lié à la maternité, ce qui les désavantage sur le marché du travail, au niveau de l'embauche comme de la promotion. Parallèlement, la réglementation limite les hommes dans leur rôle de pères, car elle les considère en premier lieu comme le principal soutien de la famille et non comme des parents qui s'occupent activement de leurs enfants. Pourtant, plus de deux tiers des hommes suisses souhaitent pouvoir rester à la maison plus de deux semaines après la naissance d'un enfant.

Le temps passé en famille favorise la santé de la mère et de l'enfant

Une politique familiale moderne et équitable doit dépasser ces structures obsolètes et promouvoir la parentalité en tant que responsabilité partagée. Le temps passé en famille contribue à améliorer la santé physique et mentale des mères et a un effet positif sur la santé des jeunes enfants. Les enfants issus de familles socio-économiquement défavorisées en bénéficient tout particulièrement.

Comme l'initiative prévoit une indemnisation à 100 % pour les bas salaires, les parents issus de milieux défavorisés profiteront également de l'introduction demandée d'un congé familial de 18 semaines pour chacun des deux parents.

Texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale «Une société et une économie fortes grâce au congé familial (Initiative pour le congé familial)»

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 41 al. 2

² La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la parentalité, de la condition d'orphelin et du veuvage.

Art. 110a Congé familial

¹ La Confédération institue un congé familial approprié et indemnisé.

² Elle respecte les principes suivants :

^a Le congé familial vise le bien-être de l'enfant et la promotion de l'égalité effective entre les sexes, en permettant notamment l'activité professionnelle des deux parents.

^b Les deux parents disposent d'un congé familial égal, non transmissible, qui est en principe pris en alternance; au maximum un quart peut être pris simultanément ; la loi peut prévoir des exceptions, notamment pour des raisons de santé ; la durée du congé familial ne peut pas être réduite dans sa durée par rapport à l'assurance maternité selon l'ancien droit.

^c Le montant minimal et le financement de l'indemnisation se fondent sur les principes applicables à l'indemnité pour le service militaire et le service civil, l'indemnisation augmentant progressivement jusqu'à 100 % pour les revenus les plus bas.

^d Le recours au congé familial ne doit entraîner aucun désavantage en matière de droit du travail ou de droit du personnel.

Art. 116, titre, al. 3, première phrase, et al. 4

Art. 116 Allocations familiales et assurance-maternité et assurance parentale

³ Pour indemniser le congé familial au sens de l'article 110a, Elle elle institue une assurance-maternité parentale. ...

⁴ Elle peut déclarer l'affiliation à une caisse de compensation familiale et l'assurance-maternité parentale obligatoires, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes, et faire dépendre ses prestations d'une juste contribution des cantons.

Art. 197 ch. 17

17. Dispositions transitoires relatives à l'art. 41, al. 2 (parentalité), 110a (congé familial) et 116, al. 3, première phrase, et 4 (assurance parentale)

¹ L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution des art. 41, al. 2, 110a et 116, al. 3, première phrase, et al. 4, au plus tard cinq ans après leur acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette date. L'ordonnance est valable jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution édictées par l'Assemblée fédérale.

² Pour les 10 premières années suivant l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution, le congé familial est de 18 semaines par parent.

³ La compétence actuelle de la Confédération pour accorder une allocation de maternité et une allocation pour le second parent demeure en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation de substitution relative au congé familial et à l'assurance parentale.

Recommandation de la Présidence ¹: soutien de l'initiative (majorité des 2/3).

¹ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR DES VOTA- TIONS FÉDÉRALES

VALEUR LOCATIVE

NON au changement de système d'imposition de la propriété du logement, NON à l'introduction d'un impôt sur l'objet pour les résidences secondaires

Des milliards de pertes fiscales

Le changement de système prévu pour l'imposition de la propriété du logement entraîne des pertes fiscales d'au moins 1,7 milliard de francs pour la Confédération, les cantons et les communes et privilégie une fois de plus les propriétaires immobiliers par rapport aux locataires. Ces pertes fiscales sont irresponsables. Elles entraînent des coupes dans le financement des crèches et les réductions de primes, affaiblissant ainsi le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

Injustice pour les locataires

Ce changement de système conduit à une injustice supplémentaire pour les locataires. Aujourd'hui déjà, le système favorise fortement les propriétaires face aux locataires. De plus, les personnes qui vivent en location paient en moyenne chaque année 10 milliards de francs de loyers en trop. Il est urgent de protéger leur pouvoir d'achat.

Le travail au noir augmente, l'artisanat est affaibli

Avec le changement de système, les déductions fiscales pour l'entretien ne seront plus possibles à l'avenir. Cela entraînera une augmentation du travail au noir et affaiblira l'artisanat. C'est pourquoi le secteur de la construction s'oppose au projet, notamment les constructeur-trices métalliques, les technicien-nes du bâtiment et les menuisier-ères.

Le changement de système d'imposition de la propriété du logement est lié à l'introduction d'un « impôt sur l'objet » opaque et inédit. Celui-ci est censé compenser les pertes fiscales massives dans les cantons de montagne. Mais même les cantons de montagne ne croient pas à cette construction et rejettent donc l'impôt sur l'objet.

Une modification de la Constitution est nécessaire pour l'introduction de cet impôt sur l'objet. C'est pourquoi la population aura probablement le dernier mot. Si elle dit non à l'impôt sur l'objet, le changement de système d'imposition de la propriété sera également abandonné en raison du lien entre les deux projets.

Recommandation de la Présidence : NON à l'introduction d'un impôt sur l'objet pour les résidences secondaires.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

BUDGET 2025

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Produit opérationnel			
Cotisations	2'240'457	2'254'165	2'318'450 ¹⁾
Cotisations des membres	1'986'329	2'004'165	2'068'450
Versements de solidarité	254'128	250'000	250'000
Récolte de fonds	4'879'001	3'399'984	3'357'752 ²⁾
Dons des membres	1'100'000	835'000	795'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	2'256'709	1'953'984	1'874'552
Dons divers	1'497'839	611'000	688'200
Legs	24'454	-	-
Ventes	252'391	195'300	201'300 ³⁾
Autres recettes	973'707	508'700	491'000 ⁴⁾
Dissolution des provisions	1'131'232	1'002'600	553'200 ⁵⁾
Total produit opérationnel	9'476'788	7'360'749	6'921'702
Charges d'exploitation			
Frais de production	262'066	223'700	233'500 ⁶⁾
Frais de marchandises	269'154	6'300	600
Prestations de tiers	618'039	495'100	568'000 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	4'724'629	4'413'077	4'346'802 ⁸⁾
Autres frais de personnel	148'578	180'800	169'750 ⁹⁾
Frais de location	297'411	362'190	347'800 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	58'488	51'500	49'200 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	13'482	5'500	5'800
Frais administratifs	842'928	510'780	409'270 ¹²⁾
Frais informatiques	145'492	122'900	141'806 ¹³⁾
Frais publicitaires	682'120	388'900	168'400 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	423'323	395'580	399'930 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	867'685	217'400	63'000 ⁵⁾
Amortissements	101'620	88'200	102'000 ¹⁶⁾
Réduction des coûts matériels variables		-117'375	-86'505
Total charges d'exploitation	9'455'015	7'344'552	6'919'353
Résultat d'exploitation	21'773	16'197	2'348
Résultat financier	-21'438	-15'200	-1'600
Résultat extraordinaire	-	-	-
Résultat annuel	335	997	748

Budget 2025 - Centres de coûts

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	
Parti	1'955'860	1'511'498	1'535'448	17)
Cotisations	2'224'932	2'240'365	2'303'450	
Dons	1'102'050	835'000	795'000	
Dépenses courantes	-166'897	-69'900	-74'400	
Frais de personnel et généraux	-868'567	-1'050'228	-1'020'207	
Congrès	-129'985	-180'000	-138'000	
Conseil du parti	-31'075	-36'000	-31'230	
Projets de développement	-	-50'000	-100'000	
Dépenses présidence	-23'982	-26'100	-25'750	
Dépenses des commissions	-2'852	-7'800	-22'590	
Indemnités de la présidence yc dépenses	-95'281	-95'319	-95'585	
Dépenses de la vice-présidence	-29'400	-30'240	-30'240	
Relations internationales	-23'083	-18'280	-25'000	
Formation	-440'074	-427'012	-368'635	18)
Frais de personnel et généraux	-384'227	-315'297	-255'285	
Formation collaborateurs-trices partis cant./communaux	-1'975	-13'325	-12'850	
Formation membres titulaires de fonctions	-13'662	-26'580	-27'000	
Formation membres/personnes intéressées	-18'000	-27'760	-28'000	
Journées d'été	-	-	-	
Développement de membres	-7'805	-20'250	-27'000	
Economie & démocratie	-	-4'600	-	
Séminaire sur la politique communale	-9'406	-14'200	-13'500	
Conférence PS des villes suisses	-5'000	-5'000	-5'000	
PS60+	-102'079	-115'999	-116'983	19)
Frais de personnel et généraux	-77'332	-78'999	-79'033	
Dépenses courantes	-667	-200	-1'000	
Dépenses de la présidence	-7'002	-7'000	-7'000	
CD/AD/AM	-16'452	-19'800	-19'950	
Rencotres thématiques/campagnes	-626	-10'000	-10'000	
PS Migrant-es	-108'456	-95'242	-100'992	20)
Frais de personnel et généraux	-100'752	-81'292	-83'392	
Dépenses courantes	-5'385	-13'950	-17'600	
Dépenses de la présidence	-2'319	-	-	
JS/Juso	-183'200	-194'272	-203'143	21)
Frais de personnel et généraux	-183'200	-194'272	-203'143	
PS Femmes	-161'154	-128'753	-149'632	22)
Frais de personnel et généraux	-121'554	-80'853	-100'442	
Courriels du PS Femme	19'315	9'000	9'000	
Dépenses courantes	-1'070	-4'650	-4'650	
Dépenses de la présidence	-9'271	-10'250	-10'250	
Assemblée des membres	-21'322	-16'200	-17'190	
Campagnes	-27'252	-25'800	-26'100	
PS queer	-48'338	-76'516	-82'410	23)
Frais de personnel et généraux	-40'808	-62'896	-64'860	
Dépenses courantes	-7'529	-13'620	-17'550	

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Publications	-576'893	-555'087	-565'843 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-346'347	-306'887	-330'503
links	-77'841	-97'570	-99'030
socialistes	-34'017	-41'100	-40'980
ps.ch	-34'890	-36'630	-36'630
Rapport annuel	-	-14'400	-4'500
Magazine « direct »	-83'799	-58'500	-54'200
Campagnes et communiation	-1'769'823	-686'124	-672'900 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-1'267'963	-1'252'891	-1'334'994
Dépenses courantes	-314	-4'750	-4'750
Campagnes	-54'287	-163'500	-157'350
Journaux de votations	-6'835	-42'150	-36'000
Référendums	-47'946	-66'000	-66'000
Initiatives	-446'998	-458'333	-101'500
Elections	-1'246'553	-	-
Récolte de fonds en ligne	991'073	511'500	573'694
Diss./approvisionnement provisions campagnes/élections	310'000	790'000	454'000
Mobilisation	-258'257	-488'183	-426'280 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-276'756	-530'203	-463'625
Dépenses courantes	-2'261	-13'980	-17'655
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	20'760	56'000	55'000
Récolte de fonds	1'691'752	1'256'688	1'152'117 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-452'875	-456'897	-479'434
Diss./approvisionnement des provisions	-55'992	-17'400	-21'000
Résultat de la collecte de fonds	2'256'709	1'953'984	1'874'552
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-3'859	-40'000	-42'000
Part revenant aux partis cantonaux	-52'230	-183'000	-180'000
Assainissement financier	-	-	-
Résultat Shop	995	-	-
Résultat annuel	335	997	748

Commentaire sur le budget 2025

Le budget 2025 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre de ceux-ci au début de 2024 et tient compte d'une légère augmentation. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont budgétisés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons s'opère en tenant compte des recettes effectives des années précédentes. Les recettes totales sont légèrement inférieures aux valeurs inscrites au budget 2024.

Ce poste comprend les recettes de la collecte de fonds publique réalisée avec les mailings de dons et les dons du Groupe 2027 ainsi que, sous Dons divers, les recettes issues des campagnes de récolte de fonds électroniques, de même que de l'appel aux dons adressé aux destinataires de links et de socialistes ainsi qu'aux membres des Femmes socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues et le produit des prestations de services.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien aux apéritifs versées par les communes ou les cantons où sont organisés les Congrès. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias, de la responsable des finances et de la responsable des ressources humaines sont conformes au budget 2024.

5. Variation des provisions

Le budget 2025 prévoit la libération de provisions existantes pour un montant total d'environ 553 000 francs. Parallèlement, des provisions d'un montant d'environ 63 000 francs seront constituées :

- Des provisions en faveur des référendums/des initiatives et des campagnes seront dissoutes pour un montant d'environ 454 000 francs. 40 000 francs de ce montant sont des provisions provenant de dons d'entreprises.
- Des provisions d'un montant d'environ 94 000 francs seront libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.
- Par ailleurs, les provisions constituées pour les campagnes du PS60+ vont être dissoutes à hauteur de 5000 francs.
- La constitution de provisions d'un montant d'environ 63 000 francs est prévue en faveur de projets de collecte de fonds.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-es du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Conseil de parti, qui en informe le Congrès. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire.

6. Frais de production

Les coûts de production des médias, c'est-à-dire pour links, socialistes et ps.ch, ainsi que pour les journaux de votations, sont planifiés de la même façon qu'en 2024.

Les coûts liés aux mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes et aux Femmes socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes. Pour ces derniers, le budget prévoit des valeurs légèrement plus élevées qu'en 2024.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec le guide testamentaire du PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2025, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions des organes. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

Les honoraires de tiers, d'environ 405 000 francs, sont plus élevés que le montant inscrit au budget en 2024. D'une part, ce poste comprend le budget pour les projets de développement, qui a été augmenté de 50 000 francs par rapport à 2024. D'autre part, pour les honoraires de tiers dans le domaine de la formation/du développement des membres et des campagnes, le budget prévoit des dépenses plus élevées que l'année précédente (entre autres pour les travaux préparatoires de la campagne de votation relative à l'initiative sur les crèches). Le budget pour les traductions est quasi inchangé par rapport à 2024.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2024, l'effectif total (groupe parlementaire non inclus) reste quasi inchangé, avec 3288 % (année précédente : 3265 % si stages inclus ; 3952 % si groupe parlementaire inclus ; année précédente : 3885 %). En 2025, les frais de personnel (groupe parlementaire non inclus) diminuent de quelque 60 000 francs, pour atteindre un total d'environ 4,3 mio de francs. La raison en est l'écart dans la compensation du renchérissement entre le budget 2024 (2 %) et celui qui est effectivement accordé (1,4 %). De plus, des postes ont été pourvus au cours de l'année 2024, ce qui a conduit à une classification inférieure – cette tendance se poursuivra probablement en 2025. En 2025, il y aura un allègement des frais de personnel, car le développement continu de l'outil de campagne de base Avanti sera assuré par le personnel en poste. Pour 2025, une compensation du renchérissement de 1,5 % est prise en compte.

Un pourcentage de postes d'environ 160 % correspond à des emplois temporaires. Le pourcentage de postes à durée indéterminée augmente par rapport à l'année précédente, passant de 3000 % à environ 3120 %. L'augmentation concerne un stage récurrent planifié dans le domaine vidéo/médias sociaux et un poste nouvellement créé au sein du support informatique. Parallèlement, le pourcentage de postes sera réduit en cas de fluctuations.

La modification des pourcentages de postes par rapport à l'année précédente est détaillée dans les explications relatives aux différents domaines.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel sont légèrement inférieurs à ceux du budget 2024.

10. Frais de location

Le budget alloué aux dépenses relatives à des locaux évolue légèrement par rapport à 2024. Comme précédemment, il comprend la location des bureaux du Secrétariat central, d'un local supplémentaire pour le studio vidéo (entre autres pour la production Meyer:Wermuth à partir de juin 2022) ainsi que la location de locaux externes pour divers événements. Le coût de location de ces derniers est légèrement revu à la baisse pour 2025.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti (deux de

1 jour ; en 2024, un de 1 jour et un de 2 jours), les séances du Conseil de parti, les séminaires de formation ainsi que les assemblées et événements des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2025 est inférieur d'environ 409 000 francs aux valeurs inscrites au budget 2024. Les dépenses pour les imprimés, les frais de port et les honoraires pour d'autres prestations, notamment, sont inférieures à celles de l'année précédente.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences/services et maintenance), budgétisées à environ 142 000 francs, sont supérieures à celles de 2024. D'une part, les services seront à l'avenir budgétisés avec les licences, ce qui entraînera un décalage dans les deux postes individuels. D'autre part, les coûts des licences/services seront plus élevés en 2025.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Les campagnes dans les médias sociaux sont aussi comptabilisées sous ce poste. Par rapport à 2024, les dépenses inscrites au budget ont été considérablement réduites. La raison en est qu'aucune grande campagne électorale du PS n'est actuellement en vue.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à environ 394 000 francs, sont quasi identiques à ceux de 2024.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est par bonheur prise en compte de manière inchangée avec le montant maximal, sur la base des recettes de la collecte de fonds budgétisées. Les règlements sur la participation des partis cantonaux aux recettes de la collecte de fonds du PS Suisse, adoptés à la fin de l'année 2019, servent de base de calcul. La participation effective sera fonction des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2025.

Les contributions aux organisations, qui comprennent entre autres les contributions de campagne versées aux comités et aux associations de soutien, sont inscrites au budget sans grand écart par rapport à 2024.

Les autres dépenses liées aux manifestations sont également planifiées de manière analogue à 2024. Elles comprennent les frais d'apéritifs, de restauration et diverses dépenses dans le cadre des Congrès du parti, du Conseil de parti, des séances de la Présidence et des réunions des commissions et en lien avec des séminaires de formation. Les valeurs budgétaires qui concernent les dépenses liées aux séminaires de formation sont légèrement plus élevées qu'en 2024, alors que celles qui concernent les Congrès sont légèrement plus basses.

Un budget analogue à celui des années précédentes est prévu en 2025 pour l'entretien des contacts avec les partis frères étrangers.

16. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données pour la collecte de fonds, outil de campagne de mobilisation – augmentent légèrement par rapport à 2024. Cela est dû à des investissements prévus pour le développement de l'outil de campagne de mobilisation Avanti.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 412 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement plus élevées que l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprenti-es – correspondant à environ 720 % (année précédente : 650 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. 20 % sont limités dans le temps. Un poste supplémentaire sera créé dans le domaine du support informatique, afin de pouvoir assurer les développements d'Avanti, les prestations de services liées au site web pour les partis cantonaux et les sections ainsi que le support pour le Secrétariat central.

Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

17. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2024 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres ont été séparés en proportion de la part qu'ils représentent depuis de nombreuses années dans le produit total de la collecte. Concernant la planification du produit global de la récolte de fonds, des détails sont disponibles dans le commentaire sur la collecte de fonds.

Les coûts des réunions des organes statutaires du parti correspondent à ceux des années précédentes. À noter que deux Congrès de 1 jour sont prévus en 2025 (2024 : un Congrès de 1 jour et un de 2 jours). Depuis 2022, des fonds sont prévus pour des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre le travail du parti, la formation et la communication. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets exploratoires. Un montant de 100 000 francs est prévu à cet effet pour 2025. Les frais de fonctionnement de la présidence tiennent également compte des fonds destinés aux études et sont conformes à ceux de l'année précédente.

Le pourcentage de postes d'environ 540 % au total dans le domaine du travail du parti (année précédente : 550 %) correspond à peu près à celui de l'année précédente. Ce chiffre comprend un pourcentage de postes de 40 % qui est limité dans le temps.

18. Formation

Le budget effectif alloué à la formation se situe dans la fourchette du budget 2024 (à l'exclusion des pourcentages de postes temporaires en 2024 et, donc, de la charge plus élevée des frais généraux).

Les frais de matériels comprennent les dépenses liées à l'organisation de modules de formation à l'intention de différents groupes d'interlocuteur-trices – employé-es des partis cantonaux et communaux, membres titulaires de fonctions (fonctions internes au parti ainsi que fonctions d'autorités élues) – ainsi que pour les membres/les personnes intéressées. En 2025, il est de nouveau prévu d'organiser la Journée de politique communale pour les membres des autorités du PS dans les petites communes et de soutenir la Conférence PS des villes suisses. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres. En 2025, les frais de matériel sont légèrement supérieurs au budget 2024.

En 2025, un pourcentage de postes de 110 % au total est inscrit au budget (année précédente : 130%, y compris un pourcentage de postes temporaires correspondant à 20 %), stage non inclus.

19. PS60+

Le total des dépenses est conforme au budget de l'année précédente. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2024, un pourcentage de postes de 40 % (sans compter la part des stages) est prévu. Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

21. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs-trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 25 000 francs.

22. Femmes socialistes suisses

Le budget des Femmes socialistes suisses comprend toujours un pourcentage de postes de 60 %. Les dépenses pour les frais de matériel sont comparables à celles de l'année précédente. Les recettes de dons provenant du mailing des Femmes socialistes ont été budgétisées en 2025 conformément aux recettes des années précédentes.

23. PS queer

En 2025, c'est toujours un pourcentage de postes de 40 % au total qui est inscrit au budget. Les frais de fonctionnement généraux ainsi que les frais de fonctionnement pour la Présidence et le Comité directeur sont légèrement plus élevés, notamment en raison des frais de traduction simultanée lors des assemblées.

24. Publications

Un pourcentage de postes de 190 % est prévu pour les publications (2024 : 180 %). Sur ce total, un pourcentage de postes de 10 % est limité dans le temps.

Les coûts matériels des publications links (6 éditions), socialistes (4 éditions) et ps.ch (4 éditions) correspondent pour 2025 au budget 2024. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, qui par le passé générait chaque fois des recettes nettes, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des recettes effectives des années précédentes. Des fonds pour une relance graphique sont pris en compte dans le budget 2025. Pour le magazine direct, des coûts matériels d'environ 54 000 francs ont été budgétisés, principalement pour les frais de publicité en ligne et les chroniqueurs-euses externes (entre autres pour la chronique sur le pouvoir d'achat de Rudolf Strahm). Dans l'ensemble, le budget des coûts matériels est légèrement inférieur à celui de 2024.

25. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2025.

Un pourcentage de postes de 690 %, sans les stages, est prévu pour 2025 (année précédente : 715 %) dans le domaine des campagnes. Sur ce total, un pourcentage de postes de 70 % est limité dans le temps.

En 2025, il n'y aura vraisemblablement pas de votations sur des thèmes clés du PS. Le budget des campagnes tient compte des dépenses prévues pour les campagnes de votation ainsi que des dépenses pour d'éventuels référendums.

Depuis 2018, la récolte de fonds en ligne est gérée dans le domaine Campagnes et communication. Sont prévues pour 2025 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 574 000 francs. Pour plus d'informations sur la planification des

revenus de la collecte de fonds en ligne, merci de consulter le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

Des provisions d'un montant total de 454 000 francs seront libérées en faveur des campagnes prévues.

26. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le domaine mobilisation, un pourcentage de postes d'environ 230 % est prévu pour 2025 (2024 : 290 %). Ce chiffre comprend un pourcentage de postes temporaires correspondant à 20 %. Le domaine de la campagne de mobilisation comprend également des activités qui servent à rendre possibles des offres de formation au sein des sections. De plus, c'est dans ce domaine que l'on fait avancer le projet « Renforcer les sections ». Le renforcement et le transfert de savoir-faire pour les sections sont au centre de ce projet.

27. Récolte de fonds

Le produit net des actions de recherche de fonds indiqué et des dons des membres (centre de coûts Parti) est légèrement inférieur au produit budgétisé pour 2024. Les recettes de la collecte de fonds électronique, qui figurent dans le domaine campagnes et communication, sont planifiées sur la base des recettes effectives des années précédentes, en tenant compte des effets non récurrents.

Un pourcentage de postes total d'environ 280 % (année précédente : 270 %) est prévu pour la collecte de fonds (état du budget : légèrement plus élevé pour la mise au courant après un changement de poste).

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes de récolte de fonds budgétisées. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2025.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, environ 55 000 francs seront libérés en 2025, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds. Par ailleurs, des provisions relatives à de futurs investissements seront constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Recommandation du Conseil de parti : adoption le budget 2025.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

RÉSOLUTION DU PS MIGRANT-ES : POUR UN DROIT DE LA NATIONALITÉ MODERNE

Aujourd'hui, plus de 25 % des personnes qui vivent en Suisse n'ont pas de passeport suisse, bien que nombre d'entre elles soient nées ici. Le droit de la naturalisation suisse est semé d'obstacles, arbitraire, discriminatoire et indigne d'une démocratie². La réforme du droit de la nationalité de 2018 a encore augmenté ces obstacles. Les personnes moins qualifiées, moins favorisées ou exerçant des emplois précaires ont vu leurs chances d'obtenir la naturalisation nettement diminuer. Certes, la part des personnes naturalisées titulaires d'un diplôme universitaire est passée de 33,5 % à 57 %. Cependant, la part des personnes n'ayant pas poursuivi de formation après la scolarité obligatoire a baissé de 23,8 % à 8,5 %. Avec plus de 41 % de sa population ayant une histoire migratoire — un chiffre en hausse —, la Suisse est indéniablement un pays d'immigration. Il est donc grand temps que le PS intensifie ses efforts en faveur d'un droit de la citoyenneté équitable³. **Afin de soutenir cet engagement le plus largement possible au sein du parti, il soutient un événement national sur un droit de la nationalité moderne, auquel sont également invité-es la société civile et les milieux scientifiques.**

Le PS soutient l'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) ». Pour la première fois depuis le lancement de l'initiative « Être solidaires » il y a 50 ans⁴, un mouvement de la société civile du nom d'Action Quatre Quarts revendique une politique progressiste en matière de droits de la nationalité⁵ et a déposé le 21 novembre 2024 l'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) ». Celle-ci établit les bases constitutionnelles afin que toutes les personnes qui ont leur centre de vie en Suisse aient une chance équitable d'être pleinement reconnues et de participer à la société. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à préparer la démocratie de manière équitable pour l'avenir. L'initiative pour la démocratie représente une opportunité pour la social-démocratie de mettre la question des droits de la nationalité au cœur du débat politique.

Le PS élabore un papier de position « Pour un droit de la nationalité moderne ». Ce document examine de manière critique la politique actuelle en matière de citoyenneté et montre comment le parti peut contribuer davantage à établir des conditions sociales et institutionnelles favorables à une politique de citoyenneté progressiste. En s'appuyant sur des

² Fibbi, Rosita/von Rütte, Barbara/Wanner, Philippe : La naturalisation ordinaire en Suisse. Étude mandatée par la Commission fédérale des migrations CFM, Berne 2024.

³ Institut Nouvelle Suisse INES : Argumentaire pour un nouveau droit de cité, Berne 2024.

⁴ Espahangizi, Kijan : Ein Civil Rights Movement in der Schweiz? Das vergessene Erbe der Mitenand-Bewegung (1974-1990), dans : Blog Institut Neue Schweiz INES, Berne 2018, disponible sur : https://institutneue-schweiz.ch/De/Blog/178/Espahangizi_Mitenand (consulté en octobre 2024).

⁵ Voir le manifeste de l'Action Quatre Quarts sur : <https://www.aktionviertel.ch/fr/> (consulté en octobre 2024).

connaissances scientifiques actuelles et les principes socialistes, le PS formule des revendications pour une réforme des droits de la citoyenneté équitable et porteuse d'avenir, qui favorise l'inclusion sociale sans discrimination. La lutte pour l'égalité des droits de la nationalité et la participation pour toutes et tous devient une priorité politique du PS, accompagnée d'objectifs et de mesures concrètes.

La direction du parti soutient activement les objectifs de l'initiative pour la démocratie.

L'engagement en faveur d'une citoyenneté moderne est un projet de long terme. Les chances de succès dépendent avant tout de la volonté des organes et de la direction du parti de promouvoir et de lutter pour cette cause chaque fois que l'occasion se présente. L'engagement en faveur d'une révision moderne des droits de la nationalité nécessite de la persévérance et des moyens politiques, financiers et humains. La direction du parti, en particulier la Présidence du PS, se fixe pour tâche, en collaboration avec les sections, de s'engager dans les années à venir en faveur de l'initiative pour la démocratie et de ses objectifs. Elle œuvrera également, au niveau cantonal et communal, pour des améliorations juridiques et administratives dans l'accès à la citoyenneté.

Dans la mesure où le Conseil fédéral et le Parlement ne soutiennent pas l'initiative pour la démocratie, le Groupe socialiste aux Chambres fédérales s'engage en faveur d'un contre-projet direct ou indirect.

Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'accès actuel à la citoyenneté. Au niveau fédéral, il est possible, en modifiant les bases constitutionnelles, de prévoir notamment : l'acquisition automatique de la nationalité à la naissance ou lors de l'adoption ; un droit à la naturalisation après moins de 10 ans de résidence ; la naturalisation facilitée pour la deuxième génération ; la naturalisation facilitée après une longue durée de résidence ainsi que pour les personnes sans perspective de retour ou les apatrides. En outre, les délais de séjour cantonaux ou communaux peuvent être interdits et remplacés par des délais de séjour au niveau fédéral. Sans modification de la Constitution, plusieurs changements peuvent être introduits par une révision de la loi, tels que : la suppression de tout lien entre le droit de séjour ou de citoyenneté et les droits sociaux, notamment la perception de l'aide sociale ; l'abandon de l'exigence d'autorisation d'établissement comme condition formelle de naturalisation ; la réduction de la durée de séjour exigée par le droit fédéral et la suppression des délais de séjour supplémentaires au niveau cantonal ou communal ; l'assouplissement de certains critères d'intégration ; l'adaptation des critères pour la troisième génération ; l'allègement des conditions pour les apatrides, les réfugiés et les enfants ; l'interdiction des naturalisations par l'assemblée communale ; l'obligation pour le Secrétariat d'État aux migrations d'informer activement toutes les personnes qui remplissent les conditions formelles pour une naturalisation.

Sections cantonales et communales : s'engager pour des améliorations du droit de la nationalité au niveau cantonal et communal.

L'objectif à long terme est que l'octroi de la citoyenneté relève de la compétence exclusive de la Confédération. Tant que ce n'est pas le cas, les sections sont encouragées à s'engager pour des assouplissements au niveau cantonal et communal, notamment : la naturalisation gratuite des enfants, des adolescentes et des jeunes adultes ainsi qu'une baisse significative des émoluments pour toutes et

tous ; l'abaissement des délais de séjour cantonaux et communaux au minimum légal fédéral ; la prise en compte du séjour à l'ancien domicile en cas de déménagement dans une nouvelle commune ou un nouveau canton ; l'obligation d'établir un procès-verbal des naturalisations ; l'intégration des services de conseil à la naturalisation comme une partie obligatoire des Programmes d'intégration cantonaux (PIC) ; l'assouplissement des critères d'intégration, comme la suppression de l'exigence d'indépendance vis-à-vis des aides sociales et l'abaissement du niveau de connaissances linguistiques requis ; la mise en place de politiques d'informations inclusives par les autorités à l'égard de la population sans passeport suisse ; la suppression de la compétence des assemblées communales en matière de naturalisation ; ainsi que l'introduction du droit de vote pour les résident-es étranger-ères.

Recommandation de la Présidence : accepter.

La Résolution des PS Migrant-es est soutenue par les Femmes socialistes, le PS60+, la JS Suisse et le PS queer.

RÉSOLUTION DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES : UNE POLITIQUE DE GAUCHE ET FÉMINISTE POUR LUTTER CONTRE LE BACKLASH DE LA DROITE CONSERVATRICE

Le 5 novembre 2024, Donald Trump a été réélu président des États-Unis. Non seulement cette décision aura de graves conséquences sur l'économie mondiale et la politique étrangère, mais elle constitue également une attaque directe contre les femmes, les personnes queer, les personnes non blanches et les autres personnes victimes de discrimination. Le PS Suisse fait sien l'idée qu'une politique économique de gauche devrait toujours aller de pair avec la lutte contre le sexisme, la queerophobie, le racisme et toutes les autres formes de discrimination.

Si l'on considère les événements politiques en adoptant une perspective mondiale, on voit que la réélection de Donald Trump à la Présidence des États-Unis n'est pas un cas isolé. En 2024, le glissement vers la droite s'est une fois de plus clairement fait sentir en Europe : les élections européennes ont été marquées par une nette victoire de la droite conservatrice, l'AfD a fortement progressé lors des élections régionales en Saxe et en Thuringe et le FPÖ est sorti grand vainqueur des élections nationales en Autriche.

On observe un backlash conservateur de droite dans le monde entier, et les droits des femmes et des personnes queer sont attaqués dans une mesure particulière : dans les États républicains des États-Unis, l'accès à l'avortement a été fortement limité, ce qui oblige souvent les femmes enceintes dont la grossesse n'est pas désirée à parcourir de longues distances vers d'autres États pour avoir accès à des soins de santé appropriés. En Iran, les femmes subissent une répression extrême lorsqu'elles ne respectent pas les codes vestimentaires. Désormais, elles doivent même être traitées dans des hôpitaux psychiatriques si elles refusent de porter le voile. En Afghanistan, les femmes sont invisibilisées par le régime des talibans : elles doivent couvrir leur corps et leur visage en tout temps, ne doivent pas regarder les hommes qu'elles ne connaissent pas, et leur voix ne doit pas être entendue en public. En Italie, grâce à une nouvelle loi du gouvernement Meloni, les personnes du mouvement « pro-vie » (anti-avortement) peuvent désormais importuner et intimider les femmes enceintes dont la grossesse n'est pas désirée directement devant les cliniques.

En Suisse aussi, le backlash de la droite conservatrice est palpable. Depuis le virage à droite du Parlement lors des élections de 2023, il est devenu quasi impossible de trouver des majorités pour des projets importants. Notre Parlement à majorité bourgeoise dépense des milliards pour l'armée et, a contrario, abandonne à leur sort (par exemple) les victimes de violences sexuelles et domestiques en refusant d'allouer suffisamment d'argent à la protection et à la prévention.

Même au sein de la gauche, certaines voix estiment que les préoccupations des femmes ou des minorités ne doivent actuellement pas être prioritaires, mais qu'il faut avant tout mener une politique économique de gauche. Or, cette séparation n'est pas seulement artificielle : elle constitue aussi, historiquement et théoriquement, une erreur. L'exploitation capitaliste touche avec une dureté particulière les femmes, les personnes queer, les personnes sans

passerport suisse et les personnes en situation de handicap, car elles doivent souvent occuper des emplois précaires, travailler dans des secteurs moins bien rémunérés ou se débattre contre des conditions de vie incertaines. La structure patriarcale et raciste du capitalisme a pour conséquence que l'exploitation économique et la discrimination sociale vont de pair.

La lutte pour la justice économique est incomplète sans perspectives féministes et antiracistes, et elle échouera si elle ignore les mécanismes d'oppression spécifiques qui touchent davantage certains groupes. Nous devons donc rendre la lutte pour des salaires équitables, de meilleures conditions de travail, un travail de *care* reconnu et la sécurité sociale indissociable de la lutte contre les structures patriarcales et racistes.

Dans la lutte contre le backlash de la droite conservatrice, le PS Suisse estime qu'il est de son devoir de relier les différents combats de la gauche entre eux plutôt que de les opposer, car seul l'établissement d'un lien clair entre nos combats permettra de faire advenir une société plus juste pour tou-tes et de porter cette politique auprès de la population dans son ensemble. Dans ce contexte, le PS Suisse fait siens les énoncés suivants :

- On observe un backlash conservateur de droite dans le monde entier. Nous devons agir maintenant pour défendre les acquis de la gauche de ces dernières décennies !
- La politique de gauche comprend le féminisme, l'antiracisme et la lutte contre d'autres formes de discrimination, tout comme la politique économique de gauche. Ces thèmes ne s'excluent pas mutuellement : au contraire, ils se complètent !
- Le PS doit rester fidèle à la diversité de ses thèmes et porter ses revendications auprès du grand public. La politique de l'égalité reste un thème central du PS.
- Pour lutter contre le backlash de la droite conservatrice, le PS Suisse doit se mettre en réseau et s'allier avec d'autres organisations de gauche, au niveau tant national qu'international.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENTE : POUR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA SUISSE TOURNÉE VERS L'AVENIR — RENFORCER LA COOPÉRATION ET L'INTÉGRATION

Les grands défis mondiaux ne peuvent être relevés que par la coopération internationale, ce qui rend indispensable une collaboration plus étroite de la Suisse avec l'UE (1). Dans ce contexte, le fait que le Conseil fédéral suisse ait récemment mené à bien les négociations avec la Commission européenne constitue un premier pas important (2).

1. L'UE, partenaire essentielle dans les défis du 21^e siècle

Des défis mondiaux, tels que le changement climatique, les inégalités sociales croissantes et la montée des autocraties marquent notre époque. Ces évolutions sont encore aggravées par les tensions géopolitiques et notamment par la guerre en Ukraine. Dans cette situation complexe, une Europe démocratique, unie et capable d'agir revêt une importance décisive pour la Suisse également.

Une approche commune au sein de l'UE a fait ses preuves dans de nombreux domaines. Des progrès tels que la loi sur la chaîne d'approvisionnement, le « *Green Deal* », l'achat commun de doses de vaccin pendant la pandémie de COVID-19, les directives sur la protection des données, le pilier européen des droits sociaux ainsi que le renforcement des droits des travailleuses et des travailleurs dans le marché intérieur transfrontalier en sont la preuve. Pour la Suisse aussi, un ancrage européen approfondi est décisif pour pouvoir s'impliquer dans ce processus d'organisation politique, participer à l'élaboration de solutions aux problèmes globaux et défendre des valeurs basées sur les droits humains. La participation active à une Europe solidaire et démocratique renforce la marge de manœuvre et la capacité d'avenir de la Suisse. Pour le PS Suisse, il est donc clair que les relations de la Suisse avec l'UE doivent être stabilisées et développées au-delà des accords bilatéraux.

2. Premier pas vers la stabilisation des relations entre la Suisse et l'UE

Le PS se félicite que le Conseil fédéral soit parvenu à un accord politique avec la Commission européenne au terme d'intenses négociations. L'aboutissement des négociations sur la stabilisation et le développement du cadre contractuel bilatéral créé il y a 25 ans pour l'association sectorielle aux programmes de coopération de l'UE et à l'accès au marché intérieur marque un premier pas vers la consolidation des relations entre la Suisse et l'UE. Cet accord crée une base stable pour une plus grande sécurité juridique dans une coopération à long terme. Un lien approfondi avec l'UE n'est pas seulement une nécessité économique et politique, mais aussi un signe de solidarité internationale.

Nous examinerons en détail l'accord obtenu en matière de politique étrangère dès que le texte sera disponible. Il doit impérativement être accompagné de mesures de politique intérieure. Le PS évaluera dans leur ensemble les résultats des négociations avec la Commission européenne, c'est-à-dire les accords de politique extérieure et les mesures complémentaires de politique intérieure. Cet ensemble doit améliorer la qualité de vie des habitant-es

de l'UE et de la Suisse et conduire à des améliorations, notamment en matière de protection des salaires et de service public.

Parvenir à un accord de politique intérieure en matière de politique européenne est une tâche prioritaire qui doit être mise en œuvre avec une détermination politique et un large soutien. Une coalition européenne unie au sein du Parlement fédéral est nécessaire pour mieux positionner la Suisse en tant que partenaire active dans une Europe démocratique et solidaire.

Recommandation de la Présidence : accepter.